



**Présents** : Martine LE LOIRE, Phoebe HUCHON, Ethan GUEHENNEC, Léna JOUANNO, Audrey DIERSTEIN, Mathis GUEGAN, Tom ROBINO, Louise JEHANNO, Kyrian MAHAGNE, Gabrielle BOTUHA, Stan VITTOZ, Katell JEGOUZO, Nelly LE HEN (conseillère municipale).

**Absents excusés** : Kaïna MIFTAH Julien HAZEVIS.

**Absentes** : Louann LE GUIDEDEC, Katell LE CROLLER

## 1. PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Lecture du règlement intérieur et modifications

Le règlement intérieur sera validé lors de la prochaine séance plénière.

## 2. PROJETS CHOISIS POUR 2017

Chacun choisit les projets qu'il souhaite réaliser en priorité cette année. 3 thèmes principaux sont abordés :

### La sécurité

- ✓ Vérifier les jeux à la coulée verte, sécuriser les abords du plan d'eau.
- ✓ Faire le point sur passages piétons à prévoir aux abords des lieux publics
- ✓ Revoir entretien et aménagement chemins piétonniers et trottoirs
- ✓ Sensibiliser aux gestes premiers secours

### Environnement

- ✓ Repérer les lieux où il manque de poubelles
- ✓ Sensibiliser à la propreté dans la ville
- ✓ Préserver et aménager les espaces naturels
- ✓ Aménager l'espace autour du City Park
- ✓ Aménager des abris vélos près des écoles
- ✓ Signaler les lieux publics en français et breton

### Loisirs

- ✓ Construire un Skate Park
- ✓ Installer une tyrolienne

Beaucoup de propositions intéressantes sont faites. Lors de la prochaine séance plénière les conseillers devront voter les priorités parmi ces projets. Le projet de Skate Park devra faire cette année, l'objet d'une étude précise quant au type de structure à réaliser, le lieu d'implantation, les visites à prévoir..., ceci afin de prévoir la construction en 2018.

Lorsque les projets auront été votés, ils seront présentés au conseil municipal adulte par l'adjointe à la jeunesse accompagnée par un ou plusieurs conseillers volontaires en mars.

### 3. QUESTIONS DIVERSES

#### Mode d'emploi de la procuration :

la procuration est un document (remis à chacun ce jour) qui permet en cas d'empêchement pour l'élu d'assister à la réunion du conseil, de donner le pouvoir de voter à un autre conseiller.

La procuration est utilisée uniquement pour les votes en séance plénière.

#### Les séances publiques :

Les réunions de groupe de travail ne sont pas publiques, elles se passent généralement dans les locaux du service jeunesse.

**Les séances plénières** se passent à la mairie et sont ouvertes au public comme les séances du conseil municipal adulte.

**Prochaine réunion (séance plénière) le jeudi 9 mars à 18H00 salle du conseil à la mairie. L'ordre du jour sera transmis par courrier et par mail 8 jours avant.**

**Présence souhaitée de tous les conseillers**

**Si indisponibilité prévoir une procuration à déposer auprès du service jeunesse.**

Réponse impérative au 02-97-08-05-30